

Ce état des lieux synthétique de la situation de l'ESS en région Pays de la Loire est mené à partir d'une étude de la structure de ses entreprises et de ses emplois. Des données plus détaillées sont disponibles sur le portail de l'ESS ([www.cress-pdl.org](http://www.cress-pdl.org)).

Ce bilan constitue un socle de connaissances, suscitant ainsi des questions et pistes d'analyses pour tous ceux qui souhaitent s'intéresser à la participation des entreprises de l'ESS au développement d'une économie de proximité territorialisée.

Ce bilan annuel est complété par diverses publications complémentaires (études territoriales, thématiques, ouvrage collectif) qui ont pour objectif de porter à la connaissance du plus grand nombre, les mécanismes de contribution de l'ESS aux dynamiques de développement local et la capacité d'ancrage de l'ESS dans les territoires de notre région.

**Alain DURAND**  
Président de la CRESS  
des Pays de la Loire

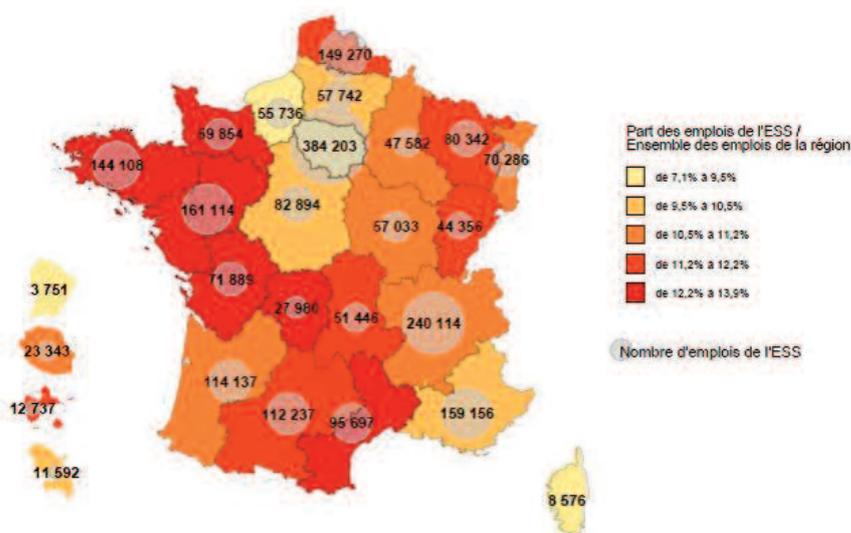
## L'Économie Sociale et Solidaire dans les Pays de la Loire

### Bilan de l'emploi 2014

En Pays de la Loire, l'Économie Sociale et Solidaire représente :

- 12,9 % des établissements employeurs privés
- 14,2 % de l'emploi salarié privé, pour une moyenne nationale de 12,5 %
- 3,4 milliards d'euros de masse salariale brute, soit 12,4 % de la masse salariale distribuée.

Source : Observatoire de l'ESS-CRESS Pdl, d'après Acoess-Urssaf-MSA



### Les Pays de la Loire, 3<sup>ème</sup> région de France

Les Pays de la Loire sont la 3<sup>ème</sup> région en volume d'emplois de l'Économie Sociale et Solidaire derrière l'Île-de-France et Rhône-Alpes (Insee Clap 2011).

La réforme territoriale de la Loi Nôtre viendra bouleverser ce classement.

Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS)

42 rue des Hauts Pavés - 44000 Nantes

Tél : 02 40 74 02 49 / [contact.observatoire@cress-pdl.org](mailto:contact.observatoire@cress-pdl.org)

[www.cress-pdl.org](http://www.cress-pdl.org)



**cress**

Chambre Régionale  
de l'Économie Sociale et  
Solidaire des Pays de la Loire

## Les établissements employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire par département en 2014

	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations	Total
Loire-Atlantique	4 286	649	200	17	5 152
Maine et Loire	2 768	428	116	8	3 320
Mayenne	910	228	28	s*	1 166
Sarthe	1 410	293	57	9	1 769
Vendée	1 998	396	92	s*	2 486
Région	11 372	1 995	493	34	13 894

Sources : CRESS-Observatoire de l'ESS, d'après ACOSS-URSSAF-MSA - R&S  
\*secret statistique

## Les salariés de l'Economie Sociale et Solidaire par département en 2014

	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations	Total
Loire-Atlantique	44 705	10 662	3 533	723	59 623
Maine et Loire	29 609	6 507	2 898	247	39 261
Mayenne	8 520	2 786	686	18	12 010
Sarthe	15 123	3 100	1 266	767	20 256
Vendée	17 374	4 723	1 228	37	23 362
Région	115 331	27 778	9 611	1 792	154 512

Sources : CRESS-Observatoire de l'ESS, d'après ACOSS-URSSAF-MSA - R&S

La région des Pays de la Loire compte 13 894 établissements employeurs relevant de l'économie sociale et solidaire, la plaçant dans le trio des régions les plus dynamiques. Les associations en représentent 82 %. Cette proportion varie significativement d'un département à l'autre (78 % à 83 %).

Le nombre total de salariés est proche de 153 000 en 2014, soit plus de 1900 emplois supplémentaires par rapport à 2013. Près de 75 % d'entre eux travaillent dans une association et 18 % dans une coopérative.

La masse salariale brute distribuée sur le territoire s'élève à près de 3,4 milliards d'euros.

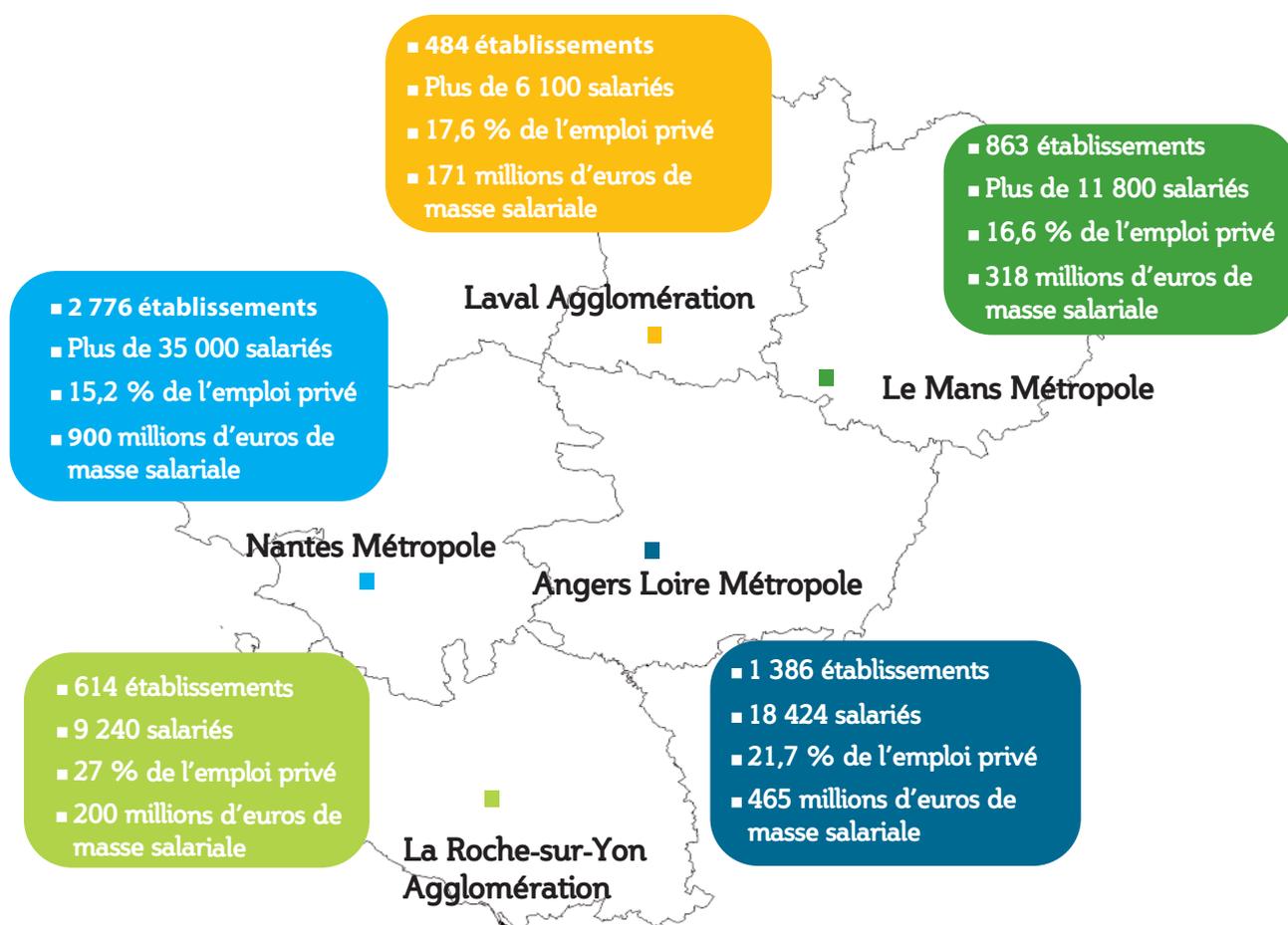
Ainsi, entre 2000 et 2014, le taux de croissance annuel moyen s'élève à +1,9 %. Et entre 2010 et 2014, l'emploi dans l'ESS a augmenté de 2,5 % pendant que l'emploi privé régional enregistrait une augmentation de 1,7 %.

Sur cette même période, l'augmentation de l'emploi associatif s'élève à 1,8 %.

Néanmoins, cette analyse reflète-t-elle la réalité de l'ESS, et plus spécifiquement associative ?

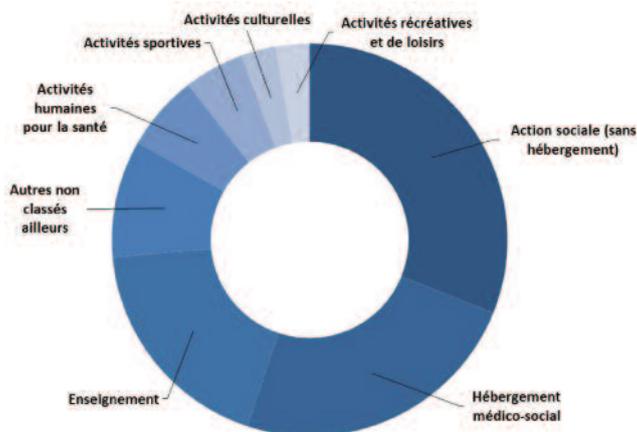
La qualité des emplois nécessite une analyse attentive car elle conduit à poser la question des conditions d'emploi et plus largement du modèle économique des associations. En effet, les associations se distinguent très nettement des autres familles de l'ESS avec un taux d'emploi à temps complet qui s'élève à 52 % contre 80 %.

## Les chiffres-clés dans les grandes agglomérations

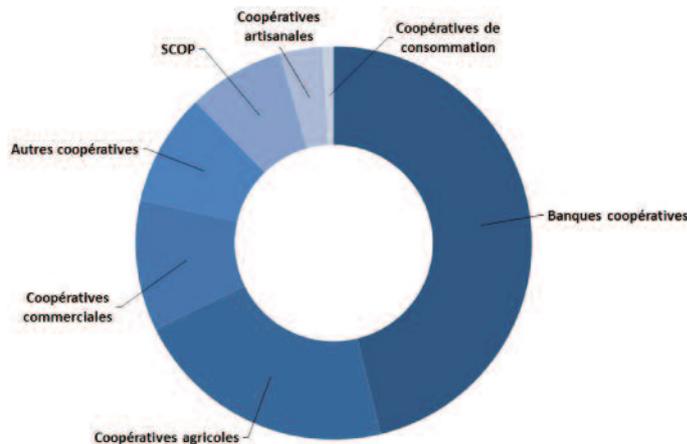


## Les principaux secteurs d'activité associatifs et coopératifs

### Les associations



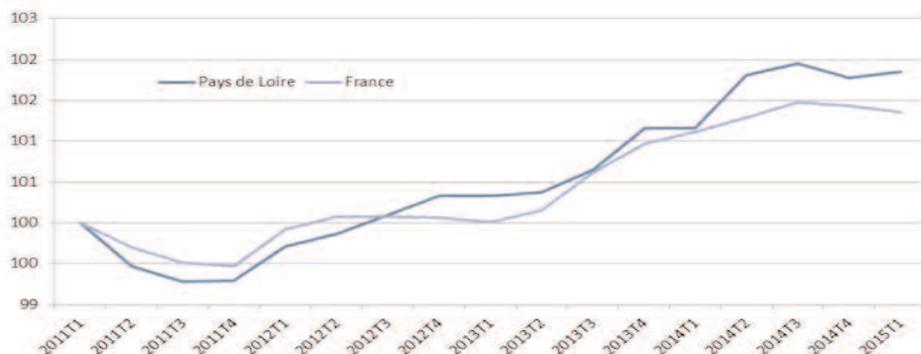
### Les coopératives



Source : CRESS-Observatoire de l'ESS, d'après Insee CLAP 2012

Action sociale, banques coopératives et coopératives agricoles sont les plus gros pourvoyeurs d'emplois relevant de l'ESS de la région. Bien que non schématisé, le secteur mutualiste représente 9 600 emplois dans la région et 61 % d'entre eux appartiennent aux mutuelles de santé.

### Évolution de l'emploi associatif... des inquiétudes à avoir ?



Si, malgré la crise, les emplois associatifs semblent se maintenir, le contexte actuel de tension budgétaire fait peser des risques sur leur qualité. En effet, la qualité des emplois est pourtant un facteur déterminant de la qualité du service rendu aux usagers. Plus largement, le bien-être social des salariés est une condition pour que les emplois associatifs, centrés sur les services et la proximité, occupent une place centrale dans l'économie de demain.

Sources : CRESS-Observatoire de l'ESS, d'après ACOSS-URSSAF-MSA - R&S

### Les impacts de la Loi ESS sur l'observation de l'ESS

La Loi du 31 juillet 2014 définit l'économie sociale et solidaire comme des activités de production, de transformation, de distribution, d'échange et de consommation de biens ou de services sous la forme de :

- coopératives, de mutuelles, d'unions, de fondations ou d'associations
- sociétés commerciales qui, aux termes de leurs statuts, remplissent certaines conditions (un décret publié le 16 juillet 2015 (n°2015-858), précise les conditions que doivent remplir les entreprises commerciales pour bénéficier de la qualité d'entreprises de l'économie sociale et solidaire).

L'article 6 de la Loi structure le réseau des chambres régionales de l'ESS (CRESS) afin d'assurer la coordination territoriale. Les CRESS assurent, au plan local, la promotion et le développement de l'ESS. Dans des conditions définies par décret, elles ont comme mission, parmi d'autres, la tenue et la publication de la liste des entreprises de l'économie sociale et solidaire qui sont situées sur leur territoire. Selon le projet de décret, les entreprises de l'ESS s'inscriraient elles-mêmes volontairement sur la liste et les réseaux régionaux pourraient y inscrire leurs membres.



## En savoir plus

Grâce à son Observatoire, la CRESS dispose d'un outil d'appui pédagogique pour les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire souhaitant mettre en oeuvre des enquêtes : aide à l'élaboration de questionnaires, traitement et analyse des données, valorisation et diffusion des résultats sous forme de publications.

L'Observatoire Régional de l'Économie Sociale et Solidaire est également en capacité de produire des études et diagnostics sur les territoires infra-départementaux des Pays de la Loire.

CRESS Pays de la Loire : 02 40 74 02 49  
[contact@cress-pdl.org](mailto:contact@cress-pdl.org)

Directeur de la publication : Alain DURAND

Comité de rédaction : Karine FENIES DUPONT  
Anne LE POCHAT

## Les partenaires financiers de l'Observatoire :



**Vous pouvez retrouver toutes les publications de l'Observatoire sur le portail de la CRESS : [www.cress-pdl.org](http://www.cress-pdl.org), rubrique « L'Observatoire / Publications ».**



## LE RÉSEAU DES OBSERVATOIRES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'Observatoire régional de l'ESS de la CRESS des Pays de la Loire fait partie du dispositif de mesure et d'observation de l'ESS en France et dans les régions, réseau de compétences et d'expertises mis en place par les CRESS et le CNCRES. Lieux de convergence et de mutualisation des travaux sur l'ESS, les Observatoires de l'ESS s'appuient sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires, afin d'assurer leurs fonctions d'étude, de veille, d'aide à la décision et de prospective.

Ils ont pour objectifs :

- d'observer le dynamisme des entreprises de l'ESS en matière de création d'établissements et d'emplois
- de définir et mesurer les richesses économiques, sociales, culturelles... générées par l'ESS à l'aide d'indicateurs spécifiques
- d'améliorer les conditions d'observation quantitative et qualitative de l'ESS afin de disposer de données fiables et pertinentes pour alimenter la réflexion prospective et permettre d'orienter les choix stratégiques des entreprises et organisations de l'ESS, ainsi que l'action publique en faveur du développement économique et social.